

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, tenue le 4 mai 2009 à 20 heures au Centre Administratif, sous la présidence de la mairesse, madame Clémence Le May.

Sont présents, les conseillers et la conseillère :

Marcel Deneault
Louise B. Gosselin
Hugues Girouard
Michel Larochelle
Stéphane Bilodeau

et la directrice générale, madame Francine Moreau.

Monsieur le conseiller Claude Michaud est absent.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée après la prière d'usage.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 avril 2009.
3. Liste des comptes à payer.
4. Lecture du courrier.
5. Période de questions.
6. Nomination du maire suppléant pour les trois prochains mois.
7. Entente de paiement concernant une réclamation.
8. Mandat aux procureurs de la Municipalité dans un dossier d'infraction suite au rapport de l'inspecteur en bâtiment.
9. Mandat à Jacques Métivier, urbaniste, pour effectuer une modification à la réglementation d'urbanisme.
10. Avis de motion concernant l'adoption du règlement n° 443-2009 amendant le règlement de zonage n° 384-2003.
11. Adoption du premier projet de règlement d'amendement au règlement de zonage, et fixant la date de l'assemblée de consultation.
12. Adoption du règlement numéro 442-2009 relatif au système communautaire de télécommunication (service internet haute vitesse).
13. Demande financière dans le cadre du pacte Rural de la MRC d'Arthabaska.
14. Autorisation à signer l'entente relative à l'application de la Politique de gestion des cours d'eau et au règlement relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau.
15. Nomination d'un employé chargé d'exercer la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de la loi sur les Compétences municipales.
16. Proposition de changement des numéros civiques pour les résidences du rang 6.
17. Demande d'autorisation à la CPTAQ soumise par Pierre Pouliot.
18. Participation à la Journée Normand Maurice – demande de confirmation.
19. Autorisation de dépense concernant l'entretien paysager au Centre Administratif.
20. Dépôt et acceptation des soumissions concernant le rechargement de certaines rues.

21. Dépôt et acceptation des soumissions concernant le rechargement des rangs 9 et Petit 9 et de la rue Roberge.
22. Demande de soumissions par appel d'offres public concernant des travaux de pavage dans les rangs 9, Petit 9 et rue Roberge.
23. Dépôt des états comparatifs des activités financières de fonctionnement.
24. Acceptation des permis 2009-04-015 à 2009-04-049 pour une valeur de 720 000,00\$.
25. AFFAIRES NOUVELLES
 1. Source d'eau au Fer à Cheval – route 161
 2. Ajout au contrat – rechargement de certaines rues
26. Période de questions.
27. Clôture de la séance.

2009-05-070

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Marcel Denault, il est unanimement résolu que l'ordre du jour ci-avant décrit, soit adopté tel que présenté en tenant compte cependant qu'on laisse l'item « affaires nouvelles » ouvert.

Adopté.

2009-05-071

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 avril 2009

Sur proposition du conseiller Michel Laroche, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est unanimement résolu que les délibérations de l'assemblée ordinaire du 6 avril 2009 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire.

Adopté.

Liste des comptes à payer

090152	81,27\$	Nettoyage Gi-Net enr.	Entretien bureau et garage
090153	149,06\$	Hydro-Québec	Électricité Pavillon du parc
090154	227,76\$	Hydro-Québec	Électricité garage
090155	1 030,93\$	Hydro-Québec	Élect. et chauffage bureau
090156	15 000,00\$	D. Simoneau inc.	Aide financière résol. 2009-03-045
090157	237,54\$	Telus Mobilité	Frais cellulaires mars 09
090158	81,27\$	Nettoyage Gi-Net enr.	Entretien bureau et garage
090159	2 412,00\$	SPAA	Offre de service – entente 2e vers.
090160	51 765,00\$	M.R.C. d'Arthabaska	Quote-part 3e vers.
090161	1 734,78\$	L'Excellence Ass.-vie	Ass.Coll. Avril et mai 09
090162	270,17\$	Télébec	Frais téléphonique avril 09
090163	5 838,75\$	Gesterra	Déchets et récup. Mars 09
090164	13 554,19\$	Gesterra	Transport et coll. avril 09
090165	77 209,38\$	Ville de Victoriaville	Entrée d'eau Prog.Pair- Insc. Loisirs
090166	4 486,78\$	Infotech Développement	Contrat de service 2009
090167	117,84\$	Dist.Robert Lachapelle inc.	Produits entretien ménager garage
090168	1 329,24\$	Groupe Puitbec inc.	Pompe à eau
090169	316,05\$	Soudure Dany Lapierre inc.	Grillage 36"
090170	112,88\$	Yvon Laroche	Achat de fer
090171	240,02\$	Mun. Ste-Anne-du-Sault	Formation inspecteur en bâtiment
090172	274,29\$	Marius Marcoux & Fils inc.	Entretien réseau luminaires

090173	590,34\$	René Poisson inc.	Fanions et menus articles
090174	181,34\$	Buro Pro	Fournitures de bureau
090175	358,05\$	Publications CCH ltée	Mise à jour – Règl. concernant les municipalités
090176	272,79\$	Groupe Grenier Ducharme	Articles de voirie et autres
090177	31,08\$	Commission Scolaire des Bois-Francis	Taxes scolaires – terrain Val des Sapins
090178	16,74\$	Outil Mag Victoriaville	Articles de voirie
090179	77,32\$	Laboratoires d'analyses S.M. inc.	Analyses avril 09
090180	996,74\$	Signoplus	Panneaux de signalisation
090181	1 301,76\$	Receveur général du Canada	Remises D.A.S.
090182	2 780,69\$	Ministre du revenu du Québec	Remises D.A.S.
099075	567,94\$	Moreau Francine	Sem. du 30 mars au 4 avril
099076	541,39\$	Marchand Marcel	Sem. du 30 mars au 4 avril
099077	304,23\$	Parenteau Patrick	Sem. du 30 mars au 4 avril
099078	567,94\$	Moreau Francine	Semaine du 6 au 11 avril
099079	541,39\$	Marchand Marcel	Semaine du 6 au 11 avril
099080	286,55\$	Parenteau Patrick	Semaine du 6 au 11 avril
099081	567,94\$	Moreau Francine	Semaine du 13 au 18 avril
099082	541,39\$	Marchand Marcel	Semaine du 13 au 18 avril
099083	417,21\$	Parenteau Patrick	Semaine du 13 au 18 avril
099084	567,94\$	Moreau Francine	Semaine du 20 au 25 avril
099085	541,39\$	Marchand Marcel	Semaine du 20 au 25 avril
099086	324,67\$	Parenteau Patrick	Semaine du 20 au 25 avril

2009-05-072

Acceptation et acquittement des comptes

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est unanimement résolu que les comptes dont la liste apparaît ci-dessus, soient acceptés et acquittés.

Adopté

Lecture du courrier

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Compte rendu de la demande et orientation préliminaire

- Jean-François Paquin

Ministère des Affaires municipales et des Régions

- Période de mise en candidature pour les prix du Mérite municipal 2009

Gouvernement du Canada

- Invitation pour la mise en candidature du Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat de 2009

- | | |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ministère des Transports | <ul style="list-style-type: none">• Confirmation de la subvention de 94 327\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local• Invitation à un colloque sur la gestion des limites de vitesse – le 2 juin à l'École nationale de police du Québec à Nicolet |
| Carrefour Action municipale et famille | <ul style="list-style-type: none">• Invitation au 21^e Colloque sur l'action municipale et les familles |
| Rouli-Bus Transport adapté | <ul style="list-style-type: none">• Transmission de divers documents dressant le bilan annuel de Rouli-Bus pour l'année 2008 |
| Croix-Rouge Canadienne
Section Arthabaska | <ul style="list-style-type: none">• Invitation à un tournoi de golf bénéfique des amis de la Croix-Rouge |

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

2009-05-073

Nomination du maire suppléant pour les trois prochains mois

Sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu à l'unanimité que monsieur Michel Larochelle soit nommé maire suppléant pour les trois (3) prochains mois.

Adopté.

2009-05-074

Entente de paiement concernant une réclamation

Recommandation est faite au Conseil d'acquitter une somme de 132,43\$ concernant une réclamation pour un bris automobile. Le demandeur réclame une somme totale de 242,63\$ pour le bris d'un pneu et d'une roue, mais en vertu du Code municipal à l'article 725.1 la Municipalité n'est pas tenue responsable des dommages causés par l'état de la chaussée aux pneus ou au système de suspension d'un véhicule automobile.

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu à l'unanimité d'autoriser une somme de 132,43\$ dans le dossier de réclamation numéro 5802E6241 présenté par Lombard Canada. Le chèque sera fait à Lombard Canada qui fera signée une quittance au client.

Adopté.

2009-05-075

Mandat aux procureurs de la Municipalité dans un dossier d'infraction suite au rapport de l'inspecteur en bâtiment

L'inspecteur en bâtiment, Patrick Parenteau, dépose aux membres du conseil un rapport d'infraction concernant le déversement des installations septiques du 205, route 161. Au moins deux avis de non-conformité ont été transmis par Pascale Désilets, en mai et juin 2008, mais la propriétaire n'a pas donné suite à aucun de ces avis. Après une inspection en date du 29 avril dernier, Monsieur Parenteau constate qu'il y a encore déversement et de fortes odeurs. Il demande donc au Conseil de faire suivre le dossier aux procureurs de la municipalité afin d'entamer des procédures légales auprès des instances judiciaires pour faire respecter le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.8).

En conséquence, sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu à l'unanimité de mandater Me Guy Achim de Monty Coulombe, afin d'entamer les procédures légales dans le dossier d'infraction au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) concernant l'immeuble du 205, route 161.

Adopté.

2009-05-076

Mandat à Jacques Métivier, urbaniste, pour effectuer une modification à la réglementation d'urbanisme

Attendu que dans le cadre de la demande à portée collective présentée par la MRC d'Arthabaska, la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska a obtenue l'accord de la Commission de protection du territoire du Québec (CPTAQ) concernant l'autorisation pour des fins non agricole, usage résidentiel, pour treize (13) îlots déstructurés sur le territoire actuellement zoné agricole en vertu de la Loi sur le zonage agricole du Québec;

Attendu que suite à cette autorisation de la CPTAQ, la Municipalité devra apporter les modifications nécessaires à la réglementation d'urbanisme;

Attendu qu'il y a une demande pour la construction d'une résidence située dans un des treize (13) îlots déstructurés et que le demandeur a déposé sa demande pour construire depuis au moins 1 an;

Attendu que pour accélérer le processus, le Conseil peut autoriser la modification du règlement de zonage concernant uniquement l'îlot déstructuré visé par la demande de construction, le travail nécessaire étant moins long à exécuter dans l'immédiat pour l'urbaniste;

En conséquence, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu à l'unanimité de mandater Jacques Métivier, urbaniste, afin de procéder à la modification au règlement de zonage, de l'îlot déstructuré de la zone R-19 conformément au document transmis par la MRC d'Arthabaska, dossier 353225.

Que le coût estimé pour réaliser les travaux d'amendement au règlement de zonage est de 300\$.

Adopté.

Avis de motion concernant l'adoption du règlement n° 443-2009 amendant le règlement de zonage n° 384-2003.

Avis de motion est donné par le conseiller Michel Larochelle qu'à la présente séance du conseil, un premier projet d'amendement au règlement de zonage numéro 443-2009 est soumis pour adoption. Ce règlement aura pour objet modifier la zone R-19 à même les zones A-9, A-11 et A-14.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

2009-05-077

Adoption du premier projet de règlement d'amendement au règlement de zonage, et fixant la date de l'assemblée de consultation

Sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Michel Larochelle;

Il est résolu d'adopter le projet du règlement de zonage n°443-2009.

Le présent projet de règlement n° 443-2009 a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- de modifier la zone R-19 à même les zones A-9, A-11 et A-14.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 1^{er} juin 2009, à 19 h 30, au Centre Administratif.

Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adopté.

2009-05-078

Adoption du règlement numéro 442-2009 relatif au système communautaire de télécommunication (service internet haute vitesse)

Attendu que lors de l'avis de motion de ce règlement, une dispense de lecture a été accordée à la secrétaire-trésorière;

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance de ce règlement et renoncent à sa lecture;

Sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 442-2009 tel que soumis par la secrétaire-trésorière.

Adopté.

2009-05-079

Demande financière dans le cadre du pacte Rural de la MRC d'Arthabaska

Sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu à l'unanimité;

Que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska dépose une demande financière dans le cadre du Pacte Rural de la MRC d'Arthabaska, dans l'enveloppe régional dédiée au projet d'internet haute vitesse.

Que le Conseil de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska mandate la directrice générale, Francine Moreau à signer tout document relatif à la demande du Pacte rural.

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska s'engage à assumer une mise de fonds de 6 805\$ dans le cadre du projet d'internet haute vitesse.

Adopté.

2009-05-080

Autorisation à signer l'entente relative à l'application de la politique de gestion des cours d'eau et au règlement relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau

Considérant que la MRC d'Arthabaska a la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), ci-après citée « la loi »;

Considérant que l'article 108 de la loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du Code municipal du Québec pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

Considérant qu'il est dans l'intérêt des parties de conclure une telle entente;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu que le Conseil autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière, et chacune d'elles séparément, à signer tout protocole d'entente à intervenir avec la MRC d'Arthabaska relatif à l'application de la politique de gestion des cours d'eau et au règlement relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau.

Adopté

2009-05-081

Nomination d'un employé chargé d'exercer la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de la loi sur les compétences municipales.

Considérant que la MRC d'Arthabaska a la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), ci-après citée « la loi »;

Considérant que l'entente conclue entre la MRC et la municipalité en vertu de l'article 108 de la loi, relativement à l'application de la politique de gestion des cours d'eau et du règlement relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau;

Considérant que selon cette entente, la municipalité doit procéder à l'engagement et au maintien du personnel requis et notamment, à la nomination d'au moins un employé qui exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la loi;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu de nommer Patrick Parenteau et Marcel Marchand à titre d'employés chargés d'exercer la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.

Adopté.

2009-05-082

Proposition de changement des numéros civiques pour les résidences du rang 6

La directrice générale informe les membres du conseil du problème rencontré par les résidents du rang 6 concernant leurs adresses postales;

Ce rang débute sur le territoire de la municipalité de Norbertville, les numéros de portes sont de 1 à 80 et lorsque l'on change de municipalité dans le même rang, le premier numéro de porte est le 17, rang 6. Ceci occasionne beaucoup de confusion pour qui cherche les résidents du rang 6 à St-Christophe d'Arthabaska.

Une demande est faite par les résidents du rang 6 pour changer les numéros de portes afin qu'il y ait une suite logique des adresses sur toute la longueur du rang 6.

Attendu que tous les résidents ont été contactés et sont en faveur du changement du numéro de porte pour leur résidence;

Attendu qu'il y a lieu de changer les numéros de portes pour enlever toute confusion possible favorisant un service plus efficace au niveau de la sécurité incendie, et des services ambulanciers et policiers;

En conséquence, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu à l'unanimité;

Que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska autorise la directrice générale à faire les changements d'adresses pour les quatre résidences du rang 6 afin qu'il y ait une suite logique par ordre croissant des numéros de portes avec le territoire de la municipalité de Norbertville.

Que les résidents recevront un avis de modification d'adresse postale qui prendra effet le 1^{er} juin 2009.

Adopté.

2009-05-083

Demande d'autorisation à la CPTAQ soumise par Pierre Pouliot

Considérant que Alexandre Pouliot, demandeur, Pierre Pouliot et Diane Tourigny, propriétaires, désirent obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 4071,2 mètres carrés sur le lot 7-16 du cadastre du Village d'Arthabaskaville;

Considérant que cette demande a pour but de construire une résidence sur un terrain faisant partie d'un îlot déstructuré accepté par la CPTAQ, dans le cadre de la demande à portée collective présentée par la MRC d'Arthabaska (dossier 353225);

Considérant que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska en date du 4 mai 2009 a adopté un premier projet de règlement d'amendement au règlement de zonage pour des fins de conformité de la demande;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de Alexandre Pouliot, Pierre Pouliot et Diane Tourigny auprès de la Commission.

Adopté.

2009-05-084

Participation à la Journée Normand Maurice – demande de confirmation

Attendu que depuis quelques années le Groupe Solidarité Jeunesse de Victoriaville a initié une journée de collecte spéciale de résidus domestiques dangereux « Journée Normand Maurice » sur le territoire de la ville de Victoriaville;

Attendu que l'organisation offre son expertise à toutes les municipalités de la MRC d'Arthabaska désireuses de participer à cet événement;

Attendu que lors de l'étude du budget 2009, le sujet fut discuté et un montant d'argent a été réservé afin de participer à la Journée Normand Maurice en 2009;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu à l'unanimité;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska confirme à la Société de développement durable d'Arthabaska SDDA sa participation à la Journée Normand Maurice pour l'année 2009.

Adopté.

2009-05-085

Autorisation de dépense concernant l'entretien paysager au Centre Administratif

Attendu que les Serres Perreault ont déposé une soumission pour l'entretien paysager des plates-bandes au Centre Administratif;

Attendu que pour les saisons 2007 et 2008 ce sont les Serres Perreault qui ont exécuté le travail à la satisfaction du Conseil;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu à l'unanimité de donner le mandat d'entretien paysager du Centre Administratif aux Serres Perreault. Le contrat inclut l'entretien de la haie de feuillus, la plantation de fleurs annuelles, le réaménagement de la plate-bande en façade de chaque côté du nouveau trottoir, le réaménagement de la plate-bande de l'enseigne municipal et l'amendement des plates-bandes avec du compost tel que mentionné à la soumission en date du 28 avril 2009 pour un coût total de 2 963\$ plus les taxes applicables.

Adopté.

2009-05-086

Dépôt et acceptation des soumissions concernant le rechargement de certaines rues

Suite à l'ouverture des soumissions mardi, le 28 avril 2009 à 15 heures, la directrice générale dépose les deux soumissions reçues :

Prix à la tonne métrique

LA SABLÈRE DE WARWICK 11,75\$

GAGNÉ EXCAVATION 12,50\$

La quantité demandée est de 6 730 tonnes métriques.

Les deux soumissions présentées sont conformes au devis.

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu à l'unanimité;

Que la Municipalité retienne les services du plus bas soumissionnaire, soit La Sablière de Warwick pour réaliser les travaux de rechargement, tel que demandé à l'intérieur du document d'appel d'offres.

Que le Conseil décrète des travaux de rechargement pour une somme totale de 89 258,73\$ incluant les taxes.

Que pour défrayer cette dépense d'entretien, le coût total sera affecté à même le surplus accumulé, n'ayant pas été prévu au budget.

Que la mairesse, Madame Clémence Le May et la directrice générale, Madame Francine Moreau, soient autorisées à signer le contrat à intervenir pour et au nom de la municipalité.

Adopté.

2009-05-087

Dépôt et acceptation des soumissions concernant le rechargement des rangs 9 et Petit 9 et de la rue Roberge

Suite à l'ouverture des soumissions mardi, le 28 avril 2009 à 15 heures, la directrice générale dépose les deux soumissions reçues :

Prix à la tonne métrique

LA SABLIERE DE WARWICK 11,75\$

GAGNÉ EXCAVATION 13,50\$

La quantité demandée est de 5 200 tonnes métriques.

Les deux soumissions présentées sont conformes au devis.

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu à l'unanimité;

Que la Municipalité retienne les services du plus bas soumissionnaire, soit La Sablière de Warwick pour réaliser les travaux de rechargement, tel que demandé à l'intérieur du document d'appel d'offres.

Que le Conseil décrète des travaux de rechargement pour une somme totale de 68 966,63\$ incluant les taxes.

Que pour défrayer cette dépense d'immobilisations, le coût total sera affecté à même les revenus.

Que la mairesse, Madame Clémence Le May et la directrice générale, Madame Francine Moreau, soient autorisées à signer le contrat à intervenir pour et au nom de la municipalité.

Adopté.

2009-05-088

Demande de soumissions par appel d'offres public concernant des travaux de pavage dans les rangs 9, Petit 9 et rue Roberge

En vertu des recommandations du comité de voirie, les membres du conseil sont d'avis d'autoriser des travaux de pavage sur le chemin des rangs 9 et Petit 9 et la rue Roberge;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu à l'unanimité;

Que la municipalité demande des soumissions par voie d'appel d'offres publiques concernant des travaux de pavage sur les rangs 9 et Petit 9 et sur la rue Roberge pour une longueur totale de 3 kilomètres.

Que les soumissions demandées pour les travaux de pavage comprennent tous les matériaux, le matériel et la main-d'œuvre pour exécuter le travail de pavage.

Que toute soumission pour être valide devra être accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission d'au moins 15% du montant de la soumission incluant les taxes.

Que les soumissions devront être remises au bureau de la municipalité avant 15 heures, mercredi le 27 mai 2009.

Adopté.

Dépôt des états comparatifs des activités financières de fonctionnement

La secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs du premier semestre en vertu de l'article 176.4 du Code municipal. Une copie est remise à chacun des conseillers et de la conseillère.

2009-05-089

Acceptation des permis 2009-04-015 à 2009-04-049 pour une valeur de 720 000,00\$.

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu d'accepter les permis portant les numéros 2009-04-015 à 2009-04-049 inclusivement pour une valeur de 720 000,00\$.

Adopté

AFFAIRES NOUVELLES

2009-05-090

Source d'eau au Fer à Cheval – route 161

Considérant que la source d'eau du fer à cheval est sur le territoire de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska;

Considérant qu'en vertu du règlement sur la qualité de l'eau potable, toute eau destinée à la consommation humaine doit, lorsqu'elle est mise à la disposition de l'utilisateur, satisfaire aux normes de qualité de l'eau potable;

Considérant que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska est tenue responsable de cette source d'eau, donc en vertu du règlement sur la qualité de l'eau potable, elle doit, transmettre au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs des échantillons d'eau pour des fins de contrôle des bactéries coliformes totales ainsi que des bactéries coliformes fécales, entre autres;

Attendu que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska ne veut pas être tenu responsable d'une contamination possible de cette source d'eau;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu à l'unanimité;

Que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska condamne cette source d'eau et interdit à quiconque de prendre de l'eau à cet endroit par ses propres moyens.

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska ne se tient pas responsable à partir du 5 mai 2009 de la prise d'eau au Fer à cheval sur la route 161.

Adopté.

2009-05-091

Ajout au contrat – rechargement de certaines rues

Attendu qu'un contrat est accordé à la Sablière de Warwick pour le rechargement de rues diverses sur le territoire de la municipalité;

Attendu qu'il y a un secteur qui a été omis lors de la demande de soumission;

Attendu que c'est un ajout mineur d'à peu près 150 tonnes métriques supplémentaires;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu à l'unanimité d'autoriser un ajout au contrat pour le secteur Poisson au rang 11, représentant une somme d'environ 2 000\$.

Que cette somme soit prise à même le surplus accumulé.

Adopté

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2009-05-074, 2009-05-075, 2009-05-076, 2009-05-079, 2009-05-085, 2009-05-086, 2009-05-087 et 2009-05-091.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour du mois de mai 2009.

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

2009-05-092

Clôture de la séance

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que la séance soit close.

Adopté.

Clémence Le May,
Mairesse

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

